

N/REF : 15/05/2026 13H15 C:263467 I:34532
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Vendredi 15/05/2026 à 13H15

IMMOBILIERE BERLIOZ

**7A CHEMIN DES PRES
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : COPRO PRINCES EVEQUE
CHATEAU DES PRINCES EVEQUES
20 ROUTE D'URIAGE
38320 HERBEYS

St Martin-H, le 20 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 20 ROUTE D'URIAGE - MR BONNET 06 71 23 21 09

MOTIF : INTERVENIR SUITE PRECONISATION DE L'ENTREPRISE LAFORGE PLOMBERIE
VOIR RAPPORT DANS BANETTE- POUR CURAGE COLONNE
UNE FOIS LE RÉSEAU DÉBOUCHÉ, NOUS POURRONS INTERVENIR POUR LE
REMPLACEMENT DE LA PORTION DEFECTUEUSE DU COLLECTEUR HORIZONTAL EU/EV
GENERAL

Donneur d'ordre : Mme M. LANDO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/05/2026 A 11H30
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
CONSTATATION : L'HORIZONTALE N'ÉTAIT PAS BOUCHÉE
NOUS AVONS PRÉCONISÉ UN CURAGE TOUS LES 4 MOIS
3 PASSAGES PAR AN

NOUS VOUS TRANSMETTONS UNE PROPOSITION DE CONTRAT

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 19/05/26 A 18H02 ALINE.PIOCH@FONCIA.COM
AH COMPTE RENDU EN CC LE 19/05/26 A 18H02
MAGALI.LANDO@IMMOBILIERE-BERLIOZ.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage	le 19/05	1	68,75	68,75
1,00	Prise en charge technique dispatching		1	29,41	29,41
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé		1	40,63	40,63
TOTAL H.T.					138,79
T.V.A. a 10,00%					13,87
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>152,66</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN